

Grille d'analyse des projets du GAL Comminges Pyrénées

1/ Les principes fondamentaux du programme LEADER (sur 10 points)

Thématique d'analyse		Critères	Note
1. A. Partenariat / Mise en réseau		Pas de partenariat ni de mise en réseau des acteurs locaux	0
		Partenariat mais limité (ponctuel, financier uniquement, simple communication autour du projet...)	1
		Partenariat basé sur un travail régulier fondé sur un objectif partagé Au moins 1 partenaires (autres que financier)	2
		Partenariat diversifié et fondé sur un objectif partagé aussi bien pour la conception que pour la mise en œuvre du projet (avec des pratiques communes) - <i>notamment via un cadre formalisé (convention...)</i> Au moins 2 partenaires (autres que financiers) et/ou partenariat public-privé	3
1. B. Démarche ascendante et/ou participative*		Le projet ne s'inscrit pas dans une telle démarche, l'action est conduite de manière classique : mode de participation par information	0
		Démarche participative ponctuelle (le public cible ou de leur représentant est impliqué sur le diagnostic/les enjeux) et/ou partielle : mode de participation par consultation	1
		La démarche participative fait partie intégrante du projet (prise en compte du public cible ou de leur représentant sur les objectifs à atteindre, les moyens à mettre en œuvre, dans l'élaboration et la mise en œuvre du projet) : mode de participation par concertation voire utilisation de méthode originale de participation (atelier brainstorming...)	2
1. C. Innovation	1. C. a Degré d'innovation	Reconduite d'une opération déjà existante (par le même porteur de projet et /ou sur le même lieu de projet)	0
		Opération déjà existante mais améliorée (exemples : élargissement de la zone d'action, du public cible, nouveau partenaire à l'opération...)	1
		Opération nouvelle en Pays Comminges Pyrénées et/ou au-delà	2
	1. C. b Nature de l'innovation*	Le projet ne répond à aucun critère	0
		Le projet répond en partie aux critères (au moins 1 critère)	1
		L'innovation fait partie intégrante du projet (au moins 3 critères)	2
1. D. Démarche de transférabilité / caractère pilote de l'opération (1) *		Pas de démarche particulière pour communiquer ou valoriser les acquis	0
		Démarche de suivi/évaluation/capitalisation et de partage/transfert d'expérience (à l'échelle locale et éventuellement au-delà) justifiée et argumentée	1

(1) Ce critère est un prérequis nécessaire à la sélection des projets inscrits dans les lignes 9b et 9c de la fiche-action 9 intitulée « Engager les acteurs du territoire dans la transition énergétique ».

2/ La stratégie locale du GAL Comminges Pyrénées (sur 12 points)

Thématique d'analyse		Critères	Note
2. A. Le projet est-il structurant (échelle de réalisation et/ou d'impact) ? (2)		Communale	0
		Communautaire ou à l'échelle de plusieurs communes	1
		Pays Comminges Pyrénées	3
		Au-delà	4
2. B. Cohérence avec la fiche action ciblée de la stratégie du GAL ? (3) *		Manque de cohérence	0
		Projet inscrit dans le type d'opérations que souhaite soutenir le GAL et partiellement cohérent avec ses objectifs	2
		Projet inscrit pleinement dans le type d'opérations que souhaite soutenir le GAL en cohérence avec ses objectifs	4

2. C. Impact local du projet en termes d'emploi et d'activité économique générée	Impact positif mais indirect ou faible : - Projet participant au maintien d'emploi - Et/ou projet favorable à un potentiel d'emploi	+ 2
	Impact positif significatif : - Projet créateur d'emploi - Et/ou emplois créés de long terme - Et/ou projet favorisant l'usage de produits ou services locaux	+ 4

(2) Ce critère est un prérequis nécessaire à la sélection des projets inscrits dans les lignes 4b de la fiche-action 4 intitulée « Développer l'emploi local et dynamiser l'économie en milieu rural » et 8b de la fiche-action 8 intitulée « Faire des ressources naturelles un levier de développement local ».

(3) Le critère « cohérence avec les effets attendus de la stratégie du GAL » est un prérequis nécessaire à la sélection du dossier.

3 / Les finalités et éléments de méthode du développement durable (sur 5 points)

Thématique d'analyse	Critères	Note
3. A. Contribution du projet à une ou plusieurs finalités du développement durable*	Le projet ne s'inscrit pas dans une telle démarche	0
	Le projet porte partiellement sur des finalités de développement durable : impacts justifiés et argumentés pour 1 à 2 finalités	2
	Le projet s'inscrit pleinement dans une telle démarche : impacts justifiés et argumentés pour au moins 3 finalités	5

4 / La faisabilité et les modalités de mise en œuvre du projet (4 points)

Thématique d'analyse	Critères	Note
4. A. Mise en œuvre du projet	<u>4. A. a.</u> Les objectifs du porteur de projet par rapport aux indicateurs d'évaluation du GAL sont cohérents et suffisamment ambitieux par rapport à la stratégie du GAL	+ 1
	<u>4. A. b.</u> [Pour les porteurs de projets privés] Capacité démontrée à mettre en œuvre le projet : capacité d'autofinancement et d'avance de trésorerie, cohérence du projet au vue du projet global de la structure (plan d'affaire) (4)	+ 1
	<u>4. A. c.</u> Pour les projets qui font l'objet d'une opération événementielle/animation ponctuelle : le projet s'inscrit dans une stratégie plus globale de la structure porteuse	+ 1
4. B. L'après-projet LEADER (en particulier sur le volet financier, le programme n'ayant pas vocation ou possibilité à financer des actions régulières)	Le projet ne prévoit pas la question de l'après projet et/ou opération ponctuelle	0
	Projet susceptible d'être reconduit avec des moyens identifiés	+ 1

(4) Le critère « Capacité démontrée à mettre en œuvre le projet » est un prérequis nécessaire à la sélection des projets.

Éléments complémentaires faisant l'objet d'une appréciation :

- **Prise en compte du caractère raisonnable des coûts**
- **Prise en compte de la faisabilité et mise en œuvre du projet** (calendrier réaliste, suivi de la mise en œuvre...)

Barème de notation du comité de programmation

Note finale des projets sur 31 points

Seuil minimal de sélection : 16 points

Note supérieure au seuil minimal $\Leftrightarrow \geq 16$	Avis favorable pour programmation
Note inférieure $\Leftrightarrow < 16$	Avis défavorable

NB : Dans le cas d'un projet non concerné par certains critères (4.A.b, 4.A.c et 4.B), la note finale est ramenée au nombre de points cumulés maximum pouvant être obtenus. Dans ce cas, le seuil minimal de sélection est égal à la moyenne + 1 point ou la moyenne arrondie à l'entier supérieur dans le cas où la moyenne ne correspond pas à un nombre entier. Le barème de notation est appliqué en conséquence.

Éléments de définition pour l'analyse des critères

1/ Les principes fondamentaux du programme LEADER

Démarche ascendante et/ou participative	<p>On distingue 3 grandes formes de participation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>L'information</u> : mode de participation classique qui consiste à porter à la connaissance du public cible (ou de ses représentants) les éléments du projet à travers différents supports : bulletin d'information, brochure de présentation du projet, site Internet, articles de presse, etc. - <u>La consultation</u> : mode de participation par lequel le porteur du projet sollicite l'avis du public cible (ou de ses représentants) afin de connaître leur opinion, leurs attentes et leurs besoins, à n'importe quel stade de l'avancement d'un projet. Les remarques ou contributions ne sont pas nécessairement prises en compte dans la décision finale. - <u>La concertation</u> : processus de participation qui consiste à solliciter l'avis du public cible (ou de ses représentants) sur un projet avant que la décision ne soit prise. La concertation est mise en œuvre au travers d'un dialogue (différents outils peuvent être mobilisés : réunion d'échange, ateliers « brainstorming », questionnaire...) : elle a pour but de tenir compte des remarques ou contributions dans la décision finale. <p>On parle de démarche ascendante ou participative lorsque le public cible (la population, les acteurs locaux...) est invité à s'exprimer et à participer aux orientations du territoire en matière de développement, suivant leurs visions, leurs attentes et leurs projets. Le programme LEADER favorise les projets inscrits dans une telle démarche qui implique une élaboration en commun voire une décision collective.</p>
Innovation / Nature de l'innovation	<p>La nature de l'innovation est définie dans le cadre du programme LEADER par 4 critères :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Emergence de nouveaux produits et/ou services (qui tiennent comptes des spécificités locales) - Nouvelles méthodes de travail permettant de combiner les ressources (mutualisation des ressources matérielles, mutualisation des savoir-faire) - Association entre secteurs économiques / acteurs traditionnellement séparés les uns des autres - Formes originales d'organisation et d'implication de la population locale
Transférabilité / caractère pilote de l'opération	<p>Capitaliser, c'est « transformer le savoir en connaissance partageable ».</p> <p>L'objectif est d'encourager les actions de capitalisation et de partage d'expériences (qui facilite le transfert de l'expérience à un autre porteur de projet ou territoire).</p> <p><i>Par exemple pour un projet d'animation et d'action autour de la transition énergétique : élaboration d'un document « retour d'expériences » donnant les éléments de méthode utilisés, les acteurs mobilisés, les sources de réussite et de difficulté, etc. diffusé dans un réseau partenaire.</i></p>

2/ La stratégie locale du GAL Comminges Pyrénées

Cohérence avec les effets attendus de la stratégie du GAL ?	Les effets attendus sont ciblés pour chaque fiche-action.
Cohérence avec le projet de territoire du PETER Pays Comminges Pyrénées ?	La cohérence du projet avec le projet de territoire du PETER s'analyse sur la base des enjeux et de leur déclinaison stratégique (voir tableau de synthèse du projet de territoire en annexe).
OU Pour la fiche 6 (offre de soins) : Cohérence du projet avec le Contrat Local de Santé (CLS) du PETER Pays Comminges Pyrénées ?	La cohérence du projet avec le CLS du PETER s'analyse sur la base des thématiques et orientations (voir tableau de synthèse du CLS en annexe).

3 / Les finalités et éléments de méthode du développement durable

Contribution du projet à une ou plusieurs finalités du développement durable	<p>Les 5 finalités du développement durable se définissent par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - A : La lutte contre le changement climatique, - B : La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources, - C : La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations, - D : L'épanouissement de tous les êtres humains, - E : Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.
-------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

NB : Par ailleurs, 5 critères sont utilisés pour définir une démarche de développement durable en matière de méthode d'élaboration et de mise en œuvre d'un projet :

- la participation des acteurs,
- l'organisation du pilotage (multi-partenariale, multisectorielle...),
- la transversalité de l'approche,
- le dispositif d'évaluation partagé,
- le tout au service d'une stratégie d'amélioration continue.

Les autres critères proposés permettant déjà de tenir compte de ces éléments de méthode, cette thématique d'analyse se concentre uniquement sur les 5 finalités.